

aspirations et que le gouvernement l'aidait dans ses efforts. Il a démontré que tout est modifié depuis l'année dernière et que maintenant toute la population devra verser des taxes pour une instruction qui ne correspond pas aux vœux des Catholiques.

La discussion en reste là.

\* \* \*

### BREVETS

Le Sénat se forme en comité plénier sous la présidence de l'hon. M. OLIVIER, pour étudier le bill concernant les brevets, et une discussion s'ensuit à laquelle participent les hon. MM. RYAN, FERRIER, LETELLIER de ST-JUST et CAMPBELL.

La séance du comité plénier est levée et rapport est fait du bill modifié.

L'hon. M. RYAN exprime son regret qu'une mesure aussi importante soit étudiée à un moment où il est impossible au Sénat de lui prêter toute l'attention qui lui est due. La Chambre l'a déjà modifié en comité, mais il est pratiquement convaincu que, bien que cette mesure soit dans l'ensemble une amélioration par rapport à la loi existante, elle contient certainement des imperfections qu'il faudra éliminer lors de la prochaine session.

L'hon. M. CAMPBELL dit qu'on ne peut éviter que certaines mesures soient proposées en fin de session et qu'il ne

doute pas un instant que celle-ci s'avère servir avantagement l'intérêt public.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

\* \* \*

### ADRESSE À LORD LISGAR

Un message envoyé par la Chambre des communes informe le Sénat qu'elle a adopté une adresse transmise à Son Excellence le Gouverneur général avant son départ pour l'Angleterre et demande à l'honorable assemblée de l'adopter.

L'hon. M. CAMPBELL dit ne pas douter que le Sénat veuille s'associer cordialement aux vœux contenus dans cette adresse. Tous ceux qui connaissent Son Excellence seront désolés de son départ et se souviendront toujours avec gratitude des services qu'il a rendus à la Puissance. Il propose que l'on insère les mots « Le Sénat » dans l'espace blanc qui se trouve dans le texte de l'adresse.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST en appuyant la motion dit qu'il approuve de tout coeur les remarques du ministre des Postes. Tous les sénateurs sont volontiers disposés à reconnaître que Son Excellence s'est acquitté de ses lourdes et délicates responsabilités avec l'impartialité et la fidélité dues aux intérêts qu'il représente.

La motion est adoptée.